

## DESMAN DES PYRENEES

## *Galemys pyrenaicus* Geoffroy

1301

### STATUT DE L'ESPECE

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Annexe II de la Convention de Berne

Protection nationale (annexe I) par arrêté du 17/04/81,  
article 1<sup>er</sup> modifié

Cotation UICN : Monde : vulnérable France : rare



E. SAILLER / PNP

### DESCRIPTION ET HABITAT

**Description :** Le Desman est le plus gros insectivore aquatique de France. D'un poids de 50-80 g pour une longueur de 24-29 cm, queue comprise. Pelage dense et lustré, dos brun foncé brillant, ventre gris argenté. Le museau est prolongé par une trompe raide, plate et flexible de 20 mm de long dotée de vibrisses. Pattes postérieures longues, pieds palmés avec de grandes griffes. Queue écaillueuse, légèrement aplatie avec quelques poils.

**Habitat :** Le Desman vit dans les zones montagneuses bien « arrosées » où les précipitations annuelles dépassent 1000 mm à régime pluvio-nival. Il fréquente préférentiellement les rivières et torrents pyrénéens à cours rapide, aux eaux permanentes, froides et oligotrophes et bien oxygénées. Ces rivières présentent un débit avec un pic automnal et un pic au printemps. L'espèce est cependant susceptible d'occuper d'autres milieux : lacs naturels et artificiels d'altitude, marécages, rivières souterraines ou rivières temporaires.

**Habitats de l'espèce sur le site :**

- « Ruisselets » (CB 24.11)
- « Zones à truites » (CB 24.12),
- « Cours d'eau intermittents » (CB 24.16)
- « Eaux oligotrophes pauvres en calcaire » (CB 22.11)

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET LOCALISATION SUR LE SITE

Espèce endémique présente sur les deux versants des Pyrénées et de la Cordillère Cantabrique. Sa répartition s'étend jusqu'au Nord du Portugal.

Deux observations ont été effectuées sur le site, sur les secteur de *Bouleste* et de *Pouey Laun* et trois autres dans sa périphérie immédiate, au Nord et à l'Est du site.

### FACTEURS EN JEU ET OBJECTIFS CONSERVATOIRES

• **Facteurs en jeu :**

- Compétition alimentaire possible avec les populations de Salmonidés introduits pour la pêche.
- Pollution organique des cours d'eau et plans d'eau par rejets d'eaux usées ou déjections du bétail.
- Dégradation des berges et accès aux cours d'eau par piétinement par le bétail.

• **Objectifs conservatoires :**

- Garantir la qualité de l'eau et l'intégrité physique du système hydrologique.
- Acquérir des connaissances sur la répartition de cette espèce, son évolution et sur son habitat.

### PRECONISATIONS DE GESTION CONSERVATOIRE

• **Actions proposées :**

Fiche Action E3 : « Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique »

• **Acteurs concernés :**

Sociétés de pêche locales et fédération départementale, EDF, GEH, Parc National des Pyrénées